

# Classe virtuelle - Mettre en œuvre une procédure de mise en péril pour les bâtiments

Code stage : cvRISQ4



## OBJECTIFS :

Cette formation vous permettra :

- Identifier les différents types de procédure de mise en péril
- Connaître les différentes étapes de ces procédures
- Appréhender les conséquences de mise en péril de bâtiments

**RESPONSABLE DE STAGE :** Marie GARBUTT, Avocate spécialisée en conseil et contentieux lié à la construction, Cabinet SMITH D'ORIA

## PUBLIC

Collectivités : Direction Bâtiment, Patrimoine, Sécurité et Prévention des mairies

## PRÉREQUIS

Aucun

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Exercices d'application

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de fin de formation

## DOCUMENTATION

Support de formation

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dates 2021 :**

- 24 juin
- 14 octobre

**Durée :** 3 heures

**Horaires :** 9h30-12h30

**Tarif :** 290 € net de taxes

## Accès à distance :

Les stagiaires doivent être équipés d'un PC avec hautparleur et micro ainsi que d'une connexion internet. En cas de problème de connexion, notre service client est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

A la fin de la classe virtuelle, un état nominatif sera envoyé au stagiaire attestant de l'assiduité à la classe virtuelle.

## VOTRE CONTACT

Roxane HONORÉ

☎ 01 40 50 28 61

✉ [cstb- formations@cstb.fr](mailto:cstb- formations@cstb.fr)

## PROGRAMME

### Les pouvoirs du Maire en matière d'immeubles menaçant ruine :

- Pouvoir de Police générale
- Pouvoirs de Polices spéciales (Procédures de péril)

### Les étapes des procédures de péril :

- Procédure de péril ordinaire
  - Conditions de mise en œuvre
  - Arrêté de péril
  - Recours
  - Exécution des travaux
  - Constatation de l'achèvement des travaux
- Procédure de péril grave et imminent
  - Conditions de mise en œuvre
  - Procédure devant le Tribunal Administratif
  - Arrêté de péril
  - Mesures provisoires
  - Recours
  - Exécution des travaux
  - Constatation de l'achèvement des travaux

### Les conséquences des procédures de péril

- Relogement
- Obligations et sanctions des propriétaires récalcitrants